

**COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 10 AVRIL 2018**

*Document approuvé par le Conseil Municipal en date du 5 juin 2018*

**L'an deux mille dix-huit, le 10 avril, à 18 heures 30, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la Présidence d'Alain WALLART, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 18  
Nombre de conseillers votants : 19  
Date de la convocation : 3 avril 2018

**Étaient présents :**

Alain WALLART, Sylvain CHARLET, Anne-Marie DUPAS, Jacques-Philippe BERNARD, Mariannick JASPART, Francis POULAIN Madeleine CARPENTIER, Patricia VANHAELEWYN, Pascal JASPART, Alexandre MORET, Liliane PLANTIN, Jacques Alphonse BERNARD, Véronique SELTENSPERGER Michel LOCQUET, Rebecca BALEMBOIS, Françoise BERNARD, Eric VOLCKCRICK Jean-Baptiste MORTREUX

**Absents/Excusés:**

Véronique FAUQUEUX      donne procuration à      Jean-Baptiste MORTREUX

**Secrétaire de séance :**

Mariannick JASPART

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1) **Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal (27 février 2018)**

2) **Affaires communales**

2.1) CDG 59 : Consultation sur la demande de désaffiliation de la communauté Urbaine de Dunkerque au CDG 59.

3) **Finances :**

3.1) Révision des tarifs publics locaux

3.2) Approbation du compte administratif 2017

3.3) Approbation du compte de gestion 2017

3.4) Affectation des résultats 2017

3.5) Vote des trois taxes locales 2018

3.6) Vote du budget primitif 2018

3.7) CAD : FCIS 2015-2017

3.8) Subvention aux associations 2018

### 1) **Modification de l'ordre du jour**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- CAD : Fonds de concours 2018
- SCOT : Adhésion au service collectivité

### 2) **Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal (27 février 2018)**

Adopté à l'unanimité

### 3) **Affaires communales**

#### **3.1) CDG 59 : Consultation sur la demande de désaffiliation de la communauté Urbaine de Dunkerque au CDG 59.**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la demande de désaffiliation de la communauté urbaine de dunkerque au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ;

Considérant que la consultation des collectivités et établissements Publics affiliés est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande de désaffiliation.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**ACCEPTE** : la demande de désaffiliation au Centre de Gestion du Nord de la communauté urbaine de dunkerque.

### 4) **Finances** :

#### **4.1) Révision des tarifs publics locaux**

Vu l'avis de la commission des finances en date du 27 mars 2018 sur la révision des tarifs publics locaux, Mr le Maire a donc l'honneur de proposer à l'assemblée :

- D'adopter les divers tarifs selon le tableau ci-dessous avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

LOCATION SALLE DES FETES			PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
	FECHAIN	EXTERIEUR	FECHAIN	EXTERIEUR
Le Week-end	350 €		400 €	
Acompte	190 €		200 €	
Caution	200 €		200 €	
RESTAURATION SCOLAIRE			PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
	FECHAIN	EXTERIEUR	FECHAIN	EXTERIEUR
Le Ticket	3,00 €	3,50 €	3,00 €	4,00 €
GARDERIE PERI-SCOLAIRE			PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
	FECHAIN	EXTERIEUR	FECHAIN	EXTERIEUR
Tarif à l'heure	2,00 €	2,40 €	2,00 €	3,00 €
PHOTOCOPIEUR			PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
la photocopie	0,20 €		0,20 €	
VACATION FUNERAIRE			PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
20 €			30 €	
COLUMBARIUM			PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
Prix d'une case	420 €		800 €	
plaque	100 €		150 €	
CONCESSION			PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
Simple (4,20 m <sup>2</sup> )	146 €		210 €	
Double (6,30 m <sup>2</sup> )	219 €		315 €	
A.L.S.H.			PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
	FECHAIN	EXTERIEUR	FECHAIN	EXTERIEUR
Tarif A	18 €	40 €	20 €	45 €

Tarif B	20 €		22 €	
Tarif C	22 €		24 €	
<b>VIDE GRENIER</b>			<b>PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES</b>	
	FECHAIN	EXTERIEUR	FECHAIN	EXTERIEUR
5 premiers mètres	5 €	10 €	5 €	10 €
les suivants	10 €	10 €	10 €	10 €
<b>AUTORISATION DE STATIONNEMENT</b>			<b>PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES</b>	
1,52 € le mètre			Forfait de 50 €	
<b>LOCATION TERRAIN ETANG CLOS</b>			<b>PROPOSITION DE LA COMMISSION</b>	
1 Parcelle	661,58		700,00 € pour les futurs contrats	
<b>LOCATION DE GARAGES</b>			<b>PROPOSITION DE LA COMMISSION</b>	
	300,45 €/an	25,04 €/mois	360 €/an	30 €/an

#### 4.2) Approbation du compte administratif 2017

**M. LE MAIRE** rappelle au **CONSEIL MUNICIPAL** que le Compte Administratif est le document qui fait état du bilan des recettes et des dépenses, en fonctionnement et en investissement, de l'année précédente.

#### *Le compte administratif 2017 :*

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Chapitre :</i>	<i>Montant :</i>	<i>Chapitre :</i>	<i>Montant :</i>
011 – Charges à caractère général	403 955.07 €	013 – Atténuations de charges	66 598.93 €
012 – Charges de personnel	674 449.53 €	70 – Produits des services	60 853.19 €
014 – Atténuation de Produits	260.00 €	73 – Impôts et taxes	952698.78 €
042 – Opérations d'ordre		74 – Dotations et participations	232 898.71 €
65 – Autres charges	134 668.78 €	75 – Autres produits	95 145.71 €
66 – Charges financières	23 719.48 €	76 – Produits financiers	2.88 €
67 – Charges exceptionnelles	6939.00 €	77 – Produits exceptionnels	1 547.26 €
68- Amortissements	0.00 €		
<i>Total :</i>	<b>1 243 991.86 €</b>	<i>Total :</i>	<b>1 409 745.46 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement : 165 753.60 €</b>			

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre :	Montant :	Chapitre :	Montant :
10 – Dotations, Fonds Divers et Réserves		10 – Dotations	121 853.97 €
16 – Emprunts et dettes	62 075.06 €	13 – Subventions	15 120.41 €
20 – Imm. incorporelles	10 396.80 €	21 – Immobilisations corporelles	0.00 €
204 – Subvention d'équipements versées	17 709.34 €		
21 – Imm. corporelles	253 764.25 €	040 – Opération d'ordre	0.00 €
23 – Imm. en cours	103 646.90 €		
<b>Total :</b>	<b>447 592.35 €</b>	<b>Total :</b>	<b>136 974.38 €</b>
<b>Déficit d'investissement : - 310 617.97 €</b>			

En accord avec le Code général des Collectivités Territoriales, **M. LE MAIRE** quitte la séance préalablement au vote du Compte Administratif et **MADELEINE CARPENTIER**, doyenne du Conseil Municipal, prend la Présidence de l'assemblée et fait procéder au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE à 18 voix unanimes**, d'approuver le Compte Administratif de 2017 de la Commune, tel que résumé ci-dessus.

#### 4.3) Approbation du compte de gestion 2017

**M. LE MAIRE** communique au **CONSEIL MUNICIPAL** le bilan transmis par M. le receveur d'Arleux, retranscrit comme suit :

Exercice 2017	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017	Restes à réaliser, à financer en 2017	Affectation des résultats de clôture sur 2017
<b>Fonctionnement</b>	Compte 110= 397 461.71 € Compte 12= 255 568.53 € <b>653 030.24 €</b>	<b>87 173.14 €</b>	<b>165 753.60 €</b>	Compte 110 = 565 857.10 € Compte 12 = 165 753.60 € <b>+ 731 610.70 €</b>		<u>CAPACITE :</u> <b>731 610.70 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>- 18 804.86 €</b>		<b>- 310 617.97 €</b>	<u>Compte 001 du BP 2018 :</u> <b>- 291 813.11 €</b>	<b>-110 976.72 €</b> <b>+ 55 724.00 €</b> <b>-55 252.72 €</b>	<u>BESOIN :</u> <u>Compte 1068</u> <b>347 065.83 €</b>
<b>BILAN</b>	<b>671 835.10 €</b>	<b>87 173.14 €</b>	<b>- 144 864.37 €</b>	<b>439 797.59 €</b>		<u>DISPONIBLE</u> <u>BP2018Comp</u> <u>te 002 :</u> <b>384 544.87 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **CONSTATE ET APPROUVE A L'UNANIMITE** l'adéquation entre le Compte de Gestion de 2017 et le Compte Administratif 2017.

#### 4.4) Affectation des résultats 2017

M. LE MAIRE, après avoir présenté le compte administratif et le compte de gestion de 2017, propose au CONSEIL MUNICIPAL d'affecter les résultats selon le tableau suivant :

##### Chapitre 001 : le solde d'exécution de la section d'investissement :

excédent d'investissement 2016 :			Déficit d'investissement 2017 :			001 :
18 804.86 €	+		310 617. 97 €	=		291813.11 €

##### La capacité :

Excédent de fonctionnement reporté :			Excédent de fonctionnement 2017 :			Capacité :
565 857.10 €	+		165 753.60 €	=		731 610.70 €

##### Compte 1068 : le besoin :

- 001 :			- Restes à réaliser à financer en 2017 :			1068 :
291 813.11 €	+		- 55 252.72 €	=		347 065.83 €

##### Chapitre 002 : l'excédent de fonctionnement reporté :

Capacité :			1068 :			002 :
731 610.70 €	-		347 065.83 €	=		384 544.87 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2017 telle que présentée ci-dessus.

#### 4.5) Vote des trois taxes locales 2018

M. LE MAIRE propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales :

##### Taux des trois taxes en 2017 :

Taxes :	Taux de 2017 :	Base d'imposition :	Produit correspondant :
d'habitation	14.70 %	1 647 000 €	242 109.00 €
foncière (bâti)	14.90 %	1 197 000 €	178 353.00 €
foncière (non bâti)	75.90 %	32 500 €	24 668.00 €
		<b>Total :</b>	<b>445 130.00 €</b>

##### Taux des trois taxes en 2018 :

Taxes :	Taux2018 :	Base d'imposition prévisionnelle :	Produit correspondant :
d'habitation	14.70 %	1 613 000 €	237 111.00 €
foncière (bâti)	14.90 %	1 218 000 €	181 482.00 €
foncière (non bâti)	75.90 %	32 700 €	24 819.00 €
		<b>Total :</b>	<b>443 412.00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de fixer le taux des trois taxes locales selon le tableau susvisé.

#### 4.6) Vote du budget primitif 2018

M. LE MAIRE présente le Budget Primitif 2018,

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre :	Montant :	Chapitre :	Montant :
011 – Charges à caractère général	442 040.00 €	002 – Excédent de fonctionnement reporté	384 544.87 €
012 – Charges de personnel	655 497.00 €	013 – Atténuations de charges	23 300.00 €
65 – Autres charges	136 300.00 €	70 – Produits des services	58 110.00 €
66 – Charges financières	20 779.00 €	73 – Impôts et taxes	960 128.00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 600.00 €	74 – Dotations et participations	227 905.00 €
014- Atténuation de Produits	0.00 €	75 – Autres produits	91 000.00 €
022- Dépenses Imprévues	30 000.00 €	77 – Produits exceptionnels	1 692.00 €
023 – Virement à la section d'inv.	<b>456 520.80 €</b>	042- Opérations d'ordre	
042 – opérations d'ordre de transfert entre section	<b>2 943.07</b>		
<i>Total :</i>	<b>1 746 679.87 €</b>	<i>Total :</i>	<b>1 746 679.87 €</b>

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre :	Montant :	Chapitre :	Montant :
001-Solde d'exécution	291 813.11 €	001 – solde d'exécution	
020 – Dépenses imprévues		021 – Virement de la section de fonc.	<b>456 520.80 €</b>
010- Dotations Fonds divers	7 435.00 €	040-Opérations d'ordre de transfert entre section	2 943.07 €
16 – Emprunts et dettes	63 976.00 €	13- subventions d'investissement	246 693.00 €
20 – Immobilisations Corporelles	28 783.00 €	10 – Dotations et fonds divers	410 710.83 €
21 – Imm. corporelles	34 222.00 €	21- Immobilisations Corporelles	
23 – Immobilisation en cours	45 600.00 €	Opérations en cours	€
040- Opérations d'ordre			
Opérations en cours	645 038.59 €		
<i>Total :</i>	<b>1 116 867.70 €</b>	<i>Total :</i>	<b>1 116 867.70 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le Budget Primitif 2018 tel que présenté ci-dessus.



#### 4.7) CAD : FCIS 2015-2017

Dans le cadre de la nouvelle péréquation créée entre les territoires (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), la CAD en son Conseil Communautaire a décidé en date du 25 mai 2012 d'approuver l'instauration d'un Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire aux communes dont la population est inférieure à 5000 habitants pour financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux chapitres comptables 23, 21.

Les objectifs du F.C.I.S. est d'aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets et de développer l'investissement dans les communes de la CAD et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit donc d'une contribution de la CAD à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 275 000.00 € sur une période de 3 ans soit un fonds de concours potentiel de 110 000.00 € par commune concernée.

La part de crédits de Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire affectée par la CAD à la commune s'élève pour les exercices 2015 à 2017 à 110 000.00 €.

La commune doit à présent :

- arrêter avec la CAD la ou les opérations auxquelles se rattache le fonds Communautaire d'Investissement Solidaire.
- et passer avec la CAD la convention fixant le montant et la destination du fonds Communautaire d'Investissement Solidaire, les échéanciers de réalisation des opérations et les modalités de paiement du fonds Communautaire d'Investissement Solidaire.

Les opérations proposées pour l'affectation du fonds Communautaire d'Investissement Solidaire sont les suivantes :

- Mise en accessibilité de la Mairie
- Travaux de voirie programme 2018

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- **ADOpte** : la proposition d'affectation du fonds Communautaire d'Investissement Solidaire aux travaux de mise en accessibilité de la Mairie et de voirie
- **ADOpte** : la convention de fonds Communautaire d'Investissement Solidaire CAD/Commune établie sur la base de cette proposition.
- **Autorise** : Mr le Maire à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

#### 4.8) Subvention aux associations 2018

Mr le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de la commission des finances, les demandes de subventions aux associations ont été examinées.

Pour l'année 2018, la commission propose les subventions selon le tableau suivant :

Associations:	Base	2017		2018	
		Base	Except.	Base	Except.
Féch'Bike		800 €	0 €	800 €	0 €
Judo club de Féchain		5 000 €	0 €	5000 €	0 €
<b>Total:</b>		<b>5 800.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>5 800 €</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** : d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau susvisé

#### 4.9) CAD : FONDS DE CONCOURS 2018 – AFFECTATION – CONVENTION

Dans le cadre de l'adoption de son budget 2018, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner ses communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L 5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

- « Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

La part de crédits de fonds de concours affectée par la CAD à la commune s'élève pour l'exercice 2018 à 30 000.00 €.

La commune doit à présent :

- arrêter avec la CAD la ou les opérations auxquelles se rattache le fonds de concours.
- et passer avec la CAD la convention fixant le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations et les modalités de paiement du fonds de concours.

Les opérations proposées pour l'affectation du fonds de concours sont les suivantes :

- Mise en lumière du monument aux morts
- Terrassement rue Maurice FACON
- Mise en conformité des armoires électriques

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- **ADOPTE** : la proposition d'affectation du fonds de concours aux travaux de :
- Mise en lumière du monument aux morts

- Terrassement rue Maurice FACON
- Mise en conformité des armoires électriques
- **ADOPTE** : la convention de fonds de concours CAD/Commune.
- **AUTORISE** : Mr le Maire à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

## **5.0) SCOT : ADHESION AU SERVICE ENERGIE COLLECTIVITE**

Depuis 2011 le Syndicat Mixte du Scot Grand Douaisis a décidé d'engager, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Territorial, une stratégie d'amélioration du patrimoine communal.

Cette stratégie climat-énergie vise à amener progressivement l'ensemble des communes du Grand Douaisis vers la rénovation de leur patrimoine le plus énergivore et à s'inscrire dans les obligations du Grenelle de l'environnement qui impose de réduire à 38% les consommations énergétiques du parc public à l'horizon 2020.

Par ailleurs, en plus de la maîtrise et de la réduction des consommations énergétiques, les communes sont confrontées à de nombreuses problématiques : rénovation basse consommation, éclairage public, ouverture des marchés de l'énergie, développement des énergies renouvelables...

Le SM SCoT a ainsi mis en place le Service Energie Collectivités qui a pour mission de travailler auprès des communes membres sur les problématiques climat-énergie de leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicule) et sur les différentes démarches à entreprendre (contrats de fourniture d'énergie, consommations, marchés publics de rénovation, installations utilisant des énergies renouvelables...).

La commune de FECHAIN est adhérente depuis 2011.

Les conventions arrivant à échéance fin 2017, il est nécessaire de connaître le positionnement de la commune de FECHAIN quant à un renouvellement à ce dispositif pour la période 2018-2020.

La commune de FECHAIN souhaitant continuer à adhérer à cette stratégie d'amélioration du patrimoine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune à poursuivre :

- La mise en place d'une politique globale et durable de la gestion de son patrimoine
- La participation au Service Energie Collectivité mis en place sur le territoire du Grand Douaisis
- La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement adossé à un programme de travaux de rénovation durable de son patrimoine prioritaire d'ici 2020

Le coût annuel sera de 1,15 € par an et par habitant, soit 2089,55 € sur la base des données de population INSEE 2014

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le partenariat relatif aux actions contenues dans la stratégie climat d'amélioration du patrimoine communal entre la commune et le SM SCoT.
- D'autoriser le SM SCoT à contractualiser avec les fournisseurs d'énergie et autres établissements pour obtenir les données énergétiques nécessaires sur le patrimoine.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « Service Energie Collectivités » avec le SM SCoT

**FIN DE SEANCE**

suivent les signatures :

*Le Maire :*

*La Secrétaire de séance :*

*Alain WALLART*

*Mariannick JASPART*

	<i>Prénom :</i>	<i>Signature :</i>	<i>Procuration à :</i>
WALLART	Alain		
CHARLET	Sylvain		
DUPAS	Anne-Marie		
BERNARD	Jacques-Philippe		
JASPART	Mariannick		
POULAIN	Francis		
CARPENTIER	Madeleine		
VANHAELEWYN	Patricia		
JASPART	Pascal		
BALEMBOIS	Rebecca		
MORET	Alexandre		
LACOUR	Liliane		
BERNARD	Jacques Alphonse		
SELTENSPERGER	Véronique		
LOCQUET	Michel		
BERNARD	Françoise		
VOLCKCRICK	Éric		
MORTREUX	Jean-Baptiste		
FAUQUEUX	Véronique		Jean-Baptiste MORTREUX